

Rouen, le 25 juin 2009

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

À

Mesdames et Messieurs les enseignants des
écoles maternelles et élémentaires du
département de la Seine-Maritime
S/C de Madame l'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Inspection Académique

Cabinet

Dossier suivi par
Elodie MORIN
Téléphone
02 32 08 97 53
Fax
02 32 08 97 52
Mél.
cab276@ac-rouen.fr

5 place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Objet : préparation de la rentrée 2009

Référence : circulaire n°2009-068 du 20/05/2009

L'année scolaire 2008/2009 a vu la mise en œuvre des nouveaux programmes pour l'école primaire et la mise en place de l'aide personnalisée qui s'ajoute aux dispositifs d'aide déjà existants. Les évaluations nationales CE1 et CM2 ainsi que les évaluations départementales GS et CE2 complètent cette réforme.

L'année scolaire 2009/2010 sera marquée par la consolidation des mesures d'accompagnement individualisé (aide personnalisée, accompagnement éducatif en éducation prioritaire, stages de remise à niveau).

Pour mener à bien la réussite de tous les élèves, l'école primaire se donne dix priorités :

▪ *Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences*

Les programmes de l'école primaire instaurent de nouvelles exigences. Il est nécessaire que l'acquisition des connaissances et des compétences soit évaluée pour pouvoir apporter une aide individualisée quand elle correspond aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

L'école maternelle, premier temps de l'acquisition des savoirs prépare l'enfant à l'autonomie nécessaire afin d'assurer les compétences de base qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire. Les évaluations départementales GS constituent des repères pour adapter les progressions des apprentissages de chaque élève.

La mission départementale maternelle responsable de la production des évaluations, des outils d'aide, sera à partir de septembre 2009 pilotée par une Inspectrice de l'Éducation Nationale qui viendra en appui des équipes pédagogiques pour valoriser les actions de l'école maternelle.

Au CE1 et au CM2, les évaluations nationales offrent de nouveaux outils. Les maîtres disposent d'un bilan objectif qui fait apparaître les difficultés comme les réussites de chaque élève. Les maîtres d'une même école peuvent, appuyés par l'équipe de circonscription, ajuster leurs progressions, à partir d'un constat dont la référence est nationale.

Les évaluations départementales CE2, réservées aux élèves qui ont rencontré des difficultés scolaires au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, permettront aux maîtres de faire le point et de programmer à mi-parcours la progression individuelle de chacun d'eux.

Le nouveau livret scolaire mis en œuvre à partir de septembre 2009 atteste des connaissances et des compétences mesurées au cours des évaluations périodiques, des évaluations nationales CE1 et CM2 dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.

L'institution de l'aide personnalisée à l'école, donne aux enseignants la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage. Lorsque la difficulté est grave et persistante, les maîtres spécialisés apportent leur contribution à l'équipe enseignante de l'école. Chaque équipe d'école, dans le cadre du

projet d'école aura défini pour le 3 juillet 2009, les modalités d'organisation de l'aide personnalisée au sein de l'école. Tous les enseignants remonteront leur fiche individuelle pour le 7 septembre 2009 à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent le dispositif pour les élèves de cours moyen qui ont besoin d'une attention particulière.

- *Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs*
Organisé de préférence après la classe, pour les élèves qui le souhaitent, l'accompagnement éducatif bénéficie à tous les élèves des écoles élémentaires classées en éducation prioritaire. Il s'exerce dans trois domaines : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. L'accompagnement éducatif est coordonné avec les autres dispositifs existant hors du temps scolaire. Le partenariat sera favorisé avec les associations agréées. Dans la mise en œuvre du volet sportif, la collaboration avec l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P) est recherchée.
- *Améliorer la pratique des langues vivantes*
La maîtrise des langues vivantes, et en particulier la pratique orale, fait désormais partie des compétences indispensables à acquérir. L'école primaire doit permettre à chaque élève dès le CE1, d'étudier une langue vivante. Pour mesurer les acquis des élèves, une évaluation académique est mise en place dès le mois de juin 2009 au CM2 et se poursuivra en septembre 2009 en classe de 6^{ème} au collège.
- *Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage*
Le programme d'équipement numérique initié par le ministère de l'éducation nationale bénéficiera à 128 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants. En parallèle un programme de formation continue est prévu dès la rentrée 2009 et un portail Prim TICE pour le premier degré est réalisé à destination des professeurs des écoles.
- *Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle*
Toutes les écoles doivent avoir intégré dans leur projet d'école un volet éducation artistique et culturelle. L'enseignement de l'histoire des arts concerne tous les élèves de l'école élémentaire, il est porté par l'ensemble des maîtres et il convoque tous les arts. La mission départementale éducation artistique et culturelle met à disposition des enseignants, sur le site de l'Inspection Académique, des ressources pour la mise en place de l'enseignement des arts.
- *Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable*
Depuis la rentrée 2004, l'éducation au développement durable fait partie intégrante de la formation initiale de l'élève. Les nouveaux programmes de l'école primaire accordent une place importante à l'éducation au développement durable. Un Inspecteur de l'Education Nationale est tout particulièrement chargé de ce dossier dans le département.
- *Améliorer la scolarisation des élèves handicapés*
La scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire demeure la priorité. Dans le plan départemental de formation continue, un dispositif de 72 h est proposé aux enseignants non spécialisés qui accueillent dans leur classe un élève handicapé.
- *Aider les élèves à prendre en charge leur santé*
L'éducation à la nutrition permet de développer les projets en lien avec les enseignements et d'aborder l'éducation à la consommation et au goût.
L'éducation physique et sportive (E.P.S) contribue de façon efficace à l'éducation et à la promotion de la santé. Par ailleurs, les activités sportives proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prolongent les enseignements obligatoires d'E.P.S.
La formation « apprendre à porter secours » doit être commencée à l'école.
- *Lutter contre la violence et les discriminations*
Les règlements intérieurs doivent impérativement mentionner le refus de toutes les formes de discrimination. Tous les propos injurieux ou diffamatoires sont interdits. Aucune atteinte à un membre de la communauté éducative ne sera tolérée.
Le phénomène des jeux dangereux continue à faire l'objet d'une vigilance constante.

Toute l'attention sera accordée aux élèves susceptibles d'être victimes de violences intrafamiliales ou d'inceste. Des séances d'information sur l'enfance en danger sont à mettre en œuvre.

- *Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants*

Chaque école veillera à organiser l'accueil des parents et à assurer l'effectivité de leurs droits d'information et d'expression. Leur participation à l'élection de leurs représentants sera encouragée. Le renforcement des liens entre l'école et les parents constitue un élément indispensable de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. On veillera dans l'élaboration des listes de fournitures à réduire les dépenses des familles.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun pour répondre aux attentes et pour assurer dans l'esprit de ces instructions la réussite de tous nos élèves.



Roger SAVAJOLS